

Espace européen du don : un coup d'avance pour le Luxembourg

vu dans le dernier numéro (405 daté du 1er octobre 2009) de Juris associations (voir [ici](#)) :

- Un donateur luxembourgeois peut désormais déduire de ses impôts les sommes versées à des organismes reconnus d'utilité publique dans un autre état membre de l'UE, ou de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse).

Cette initiative se situe dans le cadre du plan visant à faire du Luxembourg une place reconnue de la philanthropie internationale.

- On lira avec intérêt ([ici](#)) à ce sujet cet entretien accordé le 22/09/2009 par Luc Frieden, ministre des finances du Luxembourg, sur la question de l'avenir de la place financière luxembourgeoise, et où il apparaît clairement que parmi les pistes de diversification pour le système financier, sont évoqués « *un certain nombre de domaines comme les investissements socialement responsables, le financement des écotechnologies, la philanthropie et la microfinance* » .

- Ces déclarations n'en restent pas au niveau des principes, et sont déjà suivies d'effets : voir [ici](#) l'exemple des actions menées par la banque de Luxembourg en direction des philanthropes.